

Collectivité : COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**Date de convocation :**
04/04/2023**Membres :**En exercice Présents : Votants : **Date d'affichage :**
12/04/2023**Date de publication :**
12/04/2023**Le 11 avril 2023 à 20h30 au foyer polyvalent**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Daniel BORDES, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Muriel PAILLER, Katia PEDEMAY, Tovo RABEMANANTSOA et Séverine RODRIGUES**Étaient représentées :** Huguette LALANNE par Katia PEDEMAY et Aurore VERDIER par Lionel COUBRA**Absents :** Anne-Marie CAUSSÉ et Damien OBRADOR**Secrétaire de séance :** Katia PEDEMAY**DÉLIBÉRATION N° 2023-37****OBJET : Demande de subvention au titre du Fonds Vert pour les travaux de transition énergétique de la salle des fêtes de Cabanac**

Par délibération n° 2023-03 du 06 février 2023, le Conseil Municipal a adopté la délibération suivante afin de solliciter la DSIL pour les travaux de transition énergétique de la salle des fêtes de Cabanac :

Le 10 Avril 2021, la commune, souhaitant renforcer ses actions en matière de développement durable, d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables, a délibéré en faveur du service de Conseil en Énergie Partagé proposé par l'ALEC.

L'ALEC (Agence Locale de l'Énergie et du Climat – Métropole Bordelaise et Gironde) a été créée en 2007 à l'initiative de Bordeaux Métropole, du Département de la Gironde et de la Région Nouvelle Aquitaine, avec le soutien de l'ADEME. Neutre et indépendante, elle accompagne les Collectivités dans leurs démarches de transition énergétique.

Dans ce cadre, la mission de Conseil en Énergie Partagé permet à la collectivité de définir les priorités de travaux sur ses bâtiments communaux grâce au bilan de consommation et dépense de trois années réalisé sur l'ensemble du patrimoine (bâtiments et éclairage public) et de disposer des actions d'économies d'énergies à mettre en place pour réduire les consommations et dépenses énergétiques et aussi les émissions de gaz à effet de serre.

*A la suite des conclusions de ce rapport, la Collectivité a défini ses premières priorités pour l'année 2022 sur les bâtiments les plus consommateurs, à savoir les deux écoles, élémentaire et maternelle, et qui, de surcroît, sont soumises au décret tertiaire (**obligation réglementaire** découlant de la loi Elan et visant l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments tertiaires français en demandant aux propriétaires et bailleurs de **surfaces supérieures à 1000 m²** de réduire les consommations mesurées en kWh/m²). Des travaux d'économies d'énergie ont également été réalisés sur les deux salles des fêtes (de Cabanac et de Villagrains), qui font partie également des bâtiments les plus dépensiers pour la commune car très déperditifs avec des enveloppes thermiques peu performantes.*

Ainsi, en 2022, les travaux ont été centrés sur trois postes spécifiques :

- le remplacement ou l'ajustement des portes non étanches, qui laissent entrer de l'air indésiré et qui nécessite ainsi des besoins de chauffage plus importants (sobriété) ;
- la mise en place de têtes thermostatiques sur les émetteurs en acier des écoles qui permettent de réguler plus facilement et finement le besoin en chauffage selon les présences et absences (sobriété) ;
- le remplacement des éclairages des écoles présents en forte quantité par la mise en place de dalles Leds, plus économes et plus durables dans le temps (efficacité).

Ces premiers travaux se sont inscrits dans une programmation pluriannuelle des actions de rénovation énergétique des bâtiments publics de façon plus poussée (isolation de l'enveloppe thermique globale avec murs, toiture et menuiseries concernés, remplacement et/ou optimisation des systèmes de chauffage et de régulation, etc.) de 2023 à 2026.

Ainsi, en 2023, la commune envisage le renouvellement complet du chauffage de la salle des fêtes de Cabanac avec l'installation d'un gainable air - air (unité extérieure). Le chauffage est assuré actuellement par 4 aérothermes bruyants avec un enclenchement manuel. Ils sont pilotés par un système de « tout ou rien » qui ne fonctionne pas de façon optimale. En effet, bien qu'offrant la possibilité de « zoner » ces équipements, il n'y a aucune façon de connaître la température fixée, ce qui est préjudiciable. L'ALEC préconise le remplacement par un thermostat programmable avec de nouveaux équipements de chauffage pour mieux réguler la température voulue dans cette salle. Par ailleurs, les aérothermes existants sont extrêmement énergivores, faisant de cette salle une des plus consommatrices de la commune.

Il est tout à fait délicat d'estimer précisément les réductions de consommations autorisées par l'ensemble de ces travaux puisqu'ils dépendent fortement des habitudes des occupants, des niveaux de températures exacts auxquels fonctionnent les générateurs de chauffage à l'heure actuelle, de la régulation mise en place, de la bonne sensibilisation des occupants...

Ces travaux permettront de réduire quelque peu la consommation énergétique communale mais surtout offriront plus de confort aux usagers présents régulièrement dans cette salle des fêtes (enfants, instituteurs, associations, particuliers...). Il en résulte que la mise en place de ces travaux permettrait de réaliser des économies d'énergie qui pourront aller de 2 à 5 %.

Au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), l'État peut accompagner ces travaux de transition énergétique de la salle des fêtes de Cabanac.

Ainsi, le plan de financement peut être arrêté comme suit :

DÉPENSES		RECETTES		
Travaux de transition énergétique de la salle des fêtes de Cabanac	45 263,23 €	DSIL 2023	30 %	13 578,97 €
		Autofinancement	70 %	31 684,26 €
TOTAL HT	45 263,23 €	TOTAL		45 263,23 €

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter une subvention de 30 % soit **13 578,97 €** auprès de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2023) et d'arrêter le plan de financement tel que décrit précédemment,
- d'autoriser Mme le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Lors de la réunion du 20 février 2023 avec Mme la secrétaire générale de la Préfecture, celle-ci a préconisé de basculer ce dossier de subvention vers le Fonds Vert.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter une subvention de 80 % soit **36 210,58 €** auprès de l'État au titre du Fonds vert,
- d'acter le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES		
Travaux de transition énergétique de la salle des fêtes de Cabanac	45 263,23 €	Fonds vert 2023	80 %	36 210,58 €
		Autofinancement	20 %	9 052,65 €
TOTAL HT	45 263,23 €	TOTAL		45 263,23 €

- d'autoriser M. le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

POUR : 17
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
En mairie, le 11 avril 2023

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance



Katia PEDEMAY